

"Certifié conforme à l'original"

PEGAS GROUP
Société par actions simplifiée
Au capital social de 790 000 euros
2 rue du Château d'Eau, 78690 LES ESSARTS LE ROI
844 113 183 RCS VERSAILLES

DocuSigned by:
Sébastien ROUSSEL
21A91287FC15462...

**EXTRAITS DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 2 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux août,
A 11 heures,

Les associées de la société PEGAS GROUP (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle par visio-conférence sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Sébastien ROUSSEL préside la séance en sa qualité de président de la Société.

Monsieur Alain HENRY est désigné comme secrétaire de séance.

Madame Laure-France TIMAR SCHUBERT, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président et par le secrétaire de séance, permet de constater que toutes les associées sont présentes et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associées :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associées ;
- un exemplaire de la lettre de convocation du commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- [...]
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- la feuille de présence.

Puis, le président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associées, au siège social, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- [...]
- Non-renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;
- [...]
- Pouvoir en vue des formalités.

Il est enfin donné lecture du rapport de gestion du président et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associées.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Madame Laure-France TIMAR SCHUBERT, demeurant 12 rue Victor Massé, 75009 Paris, viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée d'approbation des comptes, et décide de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Puis, l'assemblée générale prend acte de ce que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yves LE BIHAN, demeurant 28 rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris, viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée d'approbation des comptes, et décide de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et par le secrétaire de séance.

M. Sébastien ROUSSEL
Président

M. Alain HENRY
Secrétaire de séance